



# Association HIRRUS

## **Objet : Demande de dérogation pour la capture d'amphibiens avec un relâché immédiat**

La demande de dérogation à la capture de spécimens d'espèces protégées, que nous déposons ce jour, rentrent dans le cadre d'une étude des populations d'amphibiens, menées depuis 2009 dans le sud meusien, que l'association HIRRUS doit réaliser cette année, à la demande de l'ANDRA.

## **❖ Présentation de notre structure :**

L'association HIRRUS, de type loi 1901, a une vocation naturaliste. Elle possède son siège social dans les Vosges et ses bureaux dans le sud meusien. Son rayon d'intervention se situe principalement sur le territoire lorrain mais certaines actions peuvent l'amener à intervenir dans d'autres régions.

Depuis septembre 2012, l'équipe de permanents qui la compose est constituée de deux chargés d'études, possédant une expérience de 13 à 15 ans dans d'autres bureaux d'études, et d'une animatrice « nature », ayant une expérience de près de 10 ans dans ce domaine, et ayant des compétences naturalistes pouvant l'amener à suppléer les chargés d'études dans leurs missions. Des saisonniers sont embauchés également chaque année pour compléter l'équipe.

L'association HIRRUS possède des compétences pluridisciplinaires pour réaliser différents types d'études naturalistes :

- Inventaires faunistiques ;
- Diagnostics écologiques ;
- Etudes d'impact (projet éolien, carrières, gravières, projet routier,...) ;
- Etudes d'incidence (projet éolien, carrières, gravières, projet routier,...) ;
- Suivis post-installation (projet éolien) ;
- Elaboration de plans de gestion (ENS, Natura2000,...) ;
- Elaboration de plans d'aménagement (ouvertures au public) ou réaménagement (carrières, gravières,...).

Les chargés d'études, qui composent notre équipe, possèdent de très bonnes connaissances en ornithologie, herpétologie et mammalogie, ainsi que sur les thématiques liées à la gestion et à la conservation des milieux naturels.



○ Description des dispositifs de piégeage :

Des filets sont disposés de chaque côté de la route, sur trois sites différents. Ces filets sont maintenus par des piquets placés tous les 5-6 m afin d'empêcher les amphibiens de traverser. Des seaux de capture sont enterrés dans le sol tous les 15 mètres. Afin de garantir de la capacité de capture des seaux et assurer la survie des animaux, le fond des seaux a été perforé pour permettre l'évacuation de l'eau de pluie. Des feuilles sont placées au fond du seau pour protéger les animaux du sol en cas de gelée matinale et les protéger des prédateurs et du soleil. Une baguette en bois est également placée dans le seau afin de permettre aux micromammifères de s'enfuir.

○ Description des sites :

- Le site N°1 est situé au Nord-Ouest du secteur de référence, sur la commune de Montiers-sur-Saulx. Les filets longent la Départementale 5 entre Montiers-sur-Saulx et Ecurey. Cette départementale est bordée à l'Ouest par la Saulx (affluent de la Marne, cours d'eau de première catégorie) et à l'Est par la forêt domaniale de Montiers. 400 mètres de filet sont placés de chaque côté de la route (800 m en tout) et 54 seaux de captures sont enterrés, tous les 15 mètres.
- Le site N°2 est situé au Nord/Nord-Ouest du secteur de référence, sur la commune de Biencourt-sur-Orge. Les filets longent la D127b entre Couvertpuis et Biencourt-sur-Orge sur 200 m de chaque côté de la route. 14 seaux de capture sont enterrés de chaque côté de la route.
- Le site N°3 est situé au Nord-Est du secteur de référence sur la commune de Saint-Joire, lieu-dit « Côte du Val » et longe l'Ormançon (ruisseau affluent de l'Ornain). La configuration est la même qu'au niveau du site N°2 : 14 seaux de capture répartis sur 200 mètres de filets de chaque côté de la route.

○ Campagnes et fréquence des relevés :

Deux campagnes de suivi auront lieu au cours des années 2020 et 2022. Chaque campagne durera une période de 80 jours soit 2,5 mois à chaque saison de migration :

- de fin février à mi-mai pour le suivi au printemps ;
- de mi-septembre à fin novembre pour le suivi à l'automne.

Lors de chaque campagne, les seaux seront visités tous les jours, dès le lever du soleil pour éviter au maximum la prédation et la dessiccation. Tous les amphibiens se trouvant dans ces seaux seront identifiés, sexés et âgés, dénombrés puis relâchés de l'autre côté de la route. Les autres animaux présents dans les seaux (insectes, micromammifères, ...) seront également notés puis relâchés.

## ❖ Personnes concernées par cette demande :

Les personnes impliquées dans cette étude sont les suivantes :

M. AUBRY Philippe, Master en conservation et restauration des écosystèmes, Metz. Chargé d'études faune pour l'association HIRRUS.

M. SPONGA Arnaud, Maîtrise en biologie des populations, Nancy. Chargé d'études faune pour l'association HIRRUS.

Mme AUBRY (PARISIEN) Aurélie, BTSA GPN option GEN et licence pro aménagement du paysage. Animatrice « Nature » - Chargée d'études pour l'association HIRRUS.

*A noter que ces trois personnes ont déjà bénéficié d'une autorisation de capture pour ce suivi, en 2013, 2015 et 2017.*

M. CITOYEN Guillaume, Master en conservation et restauration des écosystèmes, Reims. Chargé d'études faune pour l'association HIRRUS.

Mme MONARD Estelle, Master en conservation et restauration des écosystèmes, Reims. Chargé d'études faune pour l'association HIRRUS.

## ❖ Espèces concernées par cette demande :

Les espèces susceptibles d'être capturées lors de cette étude et pour lesquelles nous sollicitons ces demandes d'autorisation sont les suivantes :

- Crapaud commun (*Bufo bufo*) ;
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- Grenouille commune (*Pelophylax-kl esculenta*) ;
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ;
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) ;
- Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*) ;
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ;
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).



**DEMANDE DE DÉROGATION**  
 POUR  LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*  
 LA DESTRUCTION \*  
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*  
 DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Association HIRPUS  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
 Adresse : N° 10 Rue Neuve  
 Commune PONT-SUR-MADON  
 Code postal 88500  
 Nature des activités : Etudes Naturalistes et éducation à l'environnement  
 Qualification : Association de préservation de la nature

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Bufo Bufo / Crapaud commun</u>	<u>3000</u>	<u>Tout individu présent dans un seuil</u>
B2 <u>Rana temporaria / Grenouille rousse</u>	<u>500</u>	
B3 <u>Ichthyopoma alpestris / Triton alpestré</u>	<u>30</u>	<u>U</u>
B4 <u>Lisotriton helveticus / Triton palmé</u>	<u>30</u>	
B5 <u>Lisotriton vulgaris / Triton ponctué</u>	<u>≤ 10</u>	<u>U</u>
B6 <u>Pleurodeles bell. exulentes / Grenouille commune</u>	<u>≤ 10</u>	
B7 <u>Salamandra atra / Salamandre tachetée</u>	<u>≤ 10</u>	<u>U</u>
B8 <u>Rana dalmatina / Grenouille agile</u>	<u>≤ 10</u>	
B9 <u>Alytes obstetricans / Alyte accoucheur</u>	<u>20</u>	<u>U</u>

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

- |                                       |                                     |                                       |                          |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures   | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens                | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts     | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats             | <input type="checkbox"/>            | Prévention de dommages aux eaux       | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population              | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique                  | <input type="checkbox"/>            | Protection de la santé publique       | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique        | <input type="checkbox"/>            | Protection de la sécurité publique    | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre              | <input type="checkbox"/>            | Motif d'intérêt public majeur         | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input type="checkbox"/>            | Détention en petites quantités        | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input type="checkbox"/>            | Autres                                | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Renouvellement de l'étude

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....  
 Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé   
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : les individus sont transportés dans un seuil le temps de traverser la route

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : *les amphibiens sont relâchés sur leur lieu de capture, chaque matin, de l'autre côté de la route.*

Capture manuelle  Capture au filet

Capture avec épuisette  Pièges  Préciser : *Bannières lumineuses à la base des routes*

Autres moyens de capture  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : .....

Destruction des œufs  Préciser : .....

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : *Master 2 Conservation et restauration des écosystèmes*

Formation continue en biologie animale  Préciser : *licence en biologie des populations*

Autre formation  Préciser : *BTS Gestion et Protection de la nature*

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : *fin février à début mai (2020 et 2022)*

ou la date : *1<sup>er</sup> fin septembre à début décembre (2020 et 2022)*

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : *GRAND-EST*

Départements : *Meuse*

Cantons : *Mantiers-sur-Saône*

Communes : *Mantiers-sur-Saône, Cousses, St-Josse*

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *cf. présentation de l'étude*

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : *déjà envoyés*

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *le bilan de ces opérations sera envoyé chaque année par l'ANDRA, sur demande*

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Pont-sur-Madon*  
le *10/02/20*  
Votre signature *Marius SPONGA* **Association HIRRUS**

*Marius Sponga*  
40 RUE NEUVE  
88500 PONT-SUR-MADON  
Siret : 538 714 767 00018

